

FFD

Fonds d'encouragement
à la formation professionnelle initiale
en mode dual



Le Fonds encourage
et incite à la formation
en mode dual en
octroyant des prestations
aux entreprises et
institutions formatrices
directement impliquées
dans le processus
de formation.

1	PRÉAMBULE – Mot du président – Législation – Objectifs – Composition du Conseil de gestion – Compétences	4
2	ACTIVITÉS – Versement aux entreprises et institutions formatrices – Démarchage des entreprises et institutions – Réforme des métiers de l'informatique – Métiers liés à la transition énergétique – Fonds FFPP-FFD – Taux de contribution des employeurs – Stratégie de communication	8
3	CONTRATS D'APPRENTISSAGE Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés – par mois, 2019-2022 – par année, sur 10 ans – par domaine, 2021-2022 – par mode, 2016-2022	11
4	RÉMUNÉRATION, RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023	14
5	RÉSULTAT FINANCIER FFD – Compte de résultats : charges et revenus par nature	16
6	TRAVAUX FUTURS	18

1

PRÉAMBULE

Loïc Santchi,
menuisier CFC,
médaillé d'or
aux SwissSkills
2022

MOT DU PRÉSIDENT

L'apprentissage, un tremplin pour l'avenir

Tout comme pour le vin, 2022 fut une année exceptionnelle pour l'apprentissage, de par la multitude des formations proposées et le nombre de contrats neuchâtelois signés, ainsi que par la mise en exergue de l'importance de la formation en mode dual, tant dans notre canton que sur le territoire national.

Fait saillant de l'année écoulée, du 7 au 11 septembre 2022 à Berne, plus de 1'000 apprenti·e·s représentant plus de 150 métiers, ont montré leur savoir-faire dans le cadre du championnat national des métiers SwissSkills.

Cette troisième édition, fut une magnifique vitrine des possibilités d'apprentissages qu'offrent les entreprises de notre pays à la jeunesse en recherche d'un futur métier ou d'idées pour trouver sa voie dans le vaste panel de domaines professionnels.

2'600 classes en provenance de toute la Suisse représentant environ 64'000 élèves ont pu découvrir la richesse des métiers, ainsi que des travaux de grande qualité réalisés « en live » par les apprenti·e·s. Environ 1'700 élèves neuchâtelois en faisaient partie. Il était notamment possible de rencontrer les responsables des domaines professionnels qui avaient à cœur de répondre aux nombreuses questions des visiteurs et visiteuses.

Dans le cadre de ces SwissSkills 2022, la « journée neuchâteloise » a été honorée par la visite de Madame la Conseillère d'État Crystal Graf, cheffe du DFDS accompagnée d'élue·s neuchâtelois·e·s, tant au niveau fédéral que cantonal, de la direction du SFPO et de ses offices, des directions des cercles scolaires et des pôles du CPNE, des membres des fonds FFD et FFPP ainsi que de représentant·e·s des OrTra. Toutes et tous ont pu également apprécier la parfaite organisation de cette manifestation qui restera, pour les jeunes qui ont eu l'occasion d'y participer, un moment fort et inoubliable.

Mes remerciements vont à tous les partenaires de la formation professionnelle qui s'engagent sans relâche au développement de l'apprentissage, ainsi qu'au service des formations postobligatoires et de l'orientation pour l'organisation de la « journée neuchâteloise ». Toutes et tous avez soutenu nos 13 apprentis neuchâtelois en lice lors de ces SwissSkills. Ces derniers, avec 8 médailles récoltées, sont désormais les dignes ambassadeurs de l'apprentissage dans le canton de Neuchâtel.

Bravo à toutes et à tous et rendez-vous aux SwissSkills 2025 !

Jean-Claude Brechbühler
Président



Législation

À la suite de l'adoption par le Grand Conseil, le 27 mars 2019 de la loi instituant un Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual, ainsi que l'adoption par le Conseil d'État de son règlement d'application le 23 octobre 2019, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020, une contribution de 0.58% de la masse salariale cantonale est prélevée auprès des employeurs. Cette contribution permet d'alimenter le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), dont le but est d'encourager la formation en mode dual, par l'octroi de prestations financières aux entreprises et institutions formatrices du canton, d'un montant moyen de CHF 5'000.- annuel par apprenti·e et d'un supplément de CHF 1'300.- pour les maturités intégrées. Une fois les prestations versées, déductions faites des coûts liés au fonctionnement du fonds, les ressources restantes sont dévolues au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton et réparties proportionnellement au nombre de personnes en formation professionnelle initiale à plein temps qu'ils accueillent.

OBJECTIFS

Le Fonds encourage et incite à la formation en mode dual en octroyant des prestations aux entreprises et institutions formatrices directement impliquées dans le processus de formation.

Composition du Conseil de gestion pour l'année 2022 :

Jean-Claude Brechbühler

Président
Représentant de l'Association des communes neuchâtelaises

Jean-Claude Baudoin

Représentant de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Quentin Di Meo

Représentant de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

Joris Engisch

Représentant de l'Association industrielle et patronale

Séverine Favre

Représentante de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

Laurence Knoepfler Chevalley

Représentante de l'État de Neuchâtel

Vincent Martinez

Représentant de l'OrTra Neuchâtel santé-social

Patrick Rebstein

Représentant de l'État de Neuchâtel

Durant l'année 2022, le Conseil de gestion s'est réuni à trois reprises.

COMPÉTENCES

CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion est responsable de la gestion générale du fonds et exerce les compétences suivantes :

- Déterminer les principes régissant le calcul des prestations du Fonds et proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues ;
- Proposer au Conseil d'État le taux de la contribution des employeurs ;
- Proposer au Conseil d'État la part des places de formation professionnelle en mode dual ouvertes et restées vacantes à considérer comme pourvues pour les besoins du calcul du pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale ;
- Participer au développement et à la réalisation du plan d'action pour la promotion de l'apprentissage en mode dual ;
- Préviser le budget et les comptes proposés par l'administration du Fonds ;
- Proposer toute mesure utile à l'accomplissement des buts de la loi ;
- Établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

SFPO

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation assure l'administration du Fonds et a pour tâches :

- Assurer la gestion financière du Fonds ;
- Organiser l'encaissement des montants dus au Fonds ;
- Réunir les informations nécessaires au calcul des prestations ;
- Procéder au calcul des prestations à charge du Fonds et à leur versement ;
- Établir les diverses statistiques et indicateurs ;
- Apporter le soutien juridique ;
- Assurer le secrétariat du Conseil de gestion ;
- Effectuer toute autre tâche prévue dans la loi qui n'est pas dévolue au Conseil de gestion.

Gjezair Ramanaj,
micromécanicien CFC,
médaille de bronze
aux SwissSkills
2022

Versement aux entreprises et institutions formatrices

Fin juin 2022, les versements aux entreprises formatrices (environ 1'400) ont atteint un montant global de 18'709'000 francs (18'436'000 pour CFC & AFP et 273'000 pour la prime maturité).

L'État de Neuchâtel, comme employeur, a reçu quant à lui un montant global de 575'000 francs (549'000 pour CFC & AFP et 26'000 pour la prime maturité).

Le total global des prestations du « contrat-formation » versé se monte pour cette année à 19'284'000 francs.

Démarchage des entreprises et institutions

En 2022, neuf contrats de démarchage ont été signés avec des Organisations du monde du travail (OrTra) et/ou des associations économiques. Cela représente un mandat de plus que l'année précédente. Ce nouveau mandat concerne le domaine de l'informatique qui se caractérise actuellement par trois constantes :

- Manque de collaborateurs et collaboratrices qualifié-e-s dans ces métiers ;
- Manque de places d'apprentissage en mode dual disponibles pour les jeunes ;
- Taux de dualisation de ces professions extrêmement bas.

Le SFPO continue son travail de coordination et de contrôle des mandataires. L'intérêt pour la formation en mode dual est partagé par les entreprises et institutions du canton. Il y aura lieu cependant d'avoir une réflexion plus globale à l'avenir quant à l'étendue des missions dévolues dans ces mandats. En effet, pour certaines professions, le fait de démarcher des entreprises et/ou institutions et ouvrir de nouvelles places ne suffit pas pour garantir que lesdites places soient repourvues par des jeunes. Certains métiers connaissent des difficultés en termes d'attractivité des talents de demain. À l'avenir, les mandats devraient pouvoir octroyer des moyens financiers non seulement pour faire du démarchage, mais aussi pour financer des actions plus spécifiques, en lien avec la promotion et l'attractivité des métiers par les OrTra et/ou associations économiques.

Plus d'une cinquantaine de métiers sont ainsi mis en avant, dans une vision de développement du nombre de places d'apprentissage en mode dual. La cible étant de toute évidence les domaines qui ont le plus de potentiel de croissance des places d'apprentissage, mais aussi où le taux de dualisation reste inférieur aux objectifs du « contrat-formation ».

La stratégie de démarchage du Conseil de gestion du Fonds reste fidèle à la stratégie initiale qui prévoit que le développement de l'apprentissage doit se faire par le biais des OrTra et/ou des associations économiques qui détiennent l'expertise du tissu économique régional, des besoins des entreprises ou des institutions et des métiers. Bien que le taux de dualisation évolue favorablement depuis l'entrée en vigueur du « contrat-formation », ce dernier reste toutefois inférieur aux objectifs à atteindre de 85%.

Réforme des métiers de l'informatique

La révision des métiers de l'informatique débouchera sur 2 choix de formation CFC dans notre canton :

- Informaticien-ne CFC (4 ans) avec deux options possibles :
 - ▷ Développement d'applications
 - ▷ Exploitation et infrastructure
- Opérateur/opératrice en informatique CFC (3 ans).

Après discussion entre le SFPO, le CPNE-TI et l'OrTra ICT-BEJUNE, cette dernière recommande de privilégier l'informaticien-ne CFC avec les deux options ci-dessus et l'opérateur/opératrice en informatique CFC. Ces formations sont en adéquation avec les compétences recherchées sur le marché du travail. L'informaticien-ne d'entreprise CFC, qui existait auparavant, n'est plus proposée dans le canton depuis la rentrée 2022-2023, en raison de l'évolution des savoir-faire requis par les entreprises.

Métiers liés à la transition énergétique

Le programme SuisseEnergie, ..., relate qu'il y aurait lieu de doubler, d'ici à trois ans, le nombre d'emplois rien que dans le secteur du photovoltaïque...

Le programme SuisseEnergie, qui relève du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), relate qu'il y aurait lieu de doubler, d'ici à trois ans, le nombre d'emplois rien que dans le secteur du photovoltaïque si l'on souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050 et atteindre les objectifs fixés par la Confédération.

De manière plus générale, les secteurs professionnels qui doivent s'adapter à cette transition sont innombrables. Les approches professionnelles doivent continuer d'être repensées, notamment lors des révisions des plans de formation. Les OrTra ont un rôle prépondérant dans cette tâche. Le canton sera par la suite en charge d'adapter ses cours de formation aux nouvelles ordonnances fédérales.

Une réflexion générale va s'engager entre les partenaires de la formation, quant à la définition des besoins du monde du travail pour bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée, apte à réaliser de nouvelles tâches en lien avec la transition énergétique. Est-ce que de nouvelles offres de formation AFP ou CFC devront voir le jour en Romandie voire même dans notre canton, ou alors des offres de formation continue plus courte qu'un cursus classique devront-elles être proposées par le CPNE ? Ces questions devront trouver réponses dans les prochaines années. Dès lors, il est impératif que les liens entre partenaires économiques, OrTra et État soient d'autant plus réguliers pour construire les bases d'une adaptation des offres cantonales de formation la professionnelle ou continue.

Fonds FFPP-FFD

Comme communiqué lors du précédent rapport de gestion 2021, un groupe de travail constitué de représentant-e-s des milieux économiques, des institutions, des syndicats et de l'État avait été constitué dans le but d'étudier la création d'un fonds unique d'encouragement et de soutien à l'apprentissage et au perfectionnement, avec une entrée en vigueur souhaitée au 1^{er} janvier 2025. Ce fonds reprendrait les tâches principales du FFPP et du FFD. Les conclusions de ces travaux seront reprises dans un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil relatif au projet de fusion. Par contre, la vision fonds unique rattaché à l'État, sur le modèle du fonds FFD, a été plébiscitée unanimement par les parties.

Taux de contribution des employeurs

Lors de sa session de décembre 2022, le Grand Conseil a voté sans opposition une modification législative sur le taux de contribution des employeurs prévu dans la LFFD¹, à savoir :



À partir de 2025, le Conseil d'État sera compétent pour fixer le taux de contribution des employeurs. Celui-ci ne pourra toutefois pas dépasser 0.42% de la masse salariale cantonale, si le pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale est égal ou inférieur à 85%.

Stratégie de communication

Une campagne de communication nommée «l'apprentissage en fait» a vu le jour en automne 2022 et devrait se déployer jusqu'en 2024. Cette nouvelle démarche vise à soutenir les indicateurs positifs relatifs au marché de l'apprentissage. Elle se centre sur les perspectives offertes par la voie de l'apprentissage et sur la qualité de cette filière de formation.

Objectifs principaux :

Réassurance

- Donner ou redonner confiance et rassurer sur le choix potentiel.

Perspectives de succès

- Les chiffres le montrent, la formation professionnelle initiale est un excellent moyen d'insertion dans la vie active. Cet élément doit être valorisé.
- Les années passées durant la période de la Covid-19 ont été particulièrement compliquées pour la jeunesse. Il est nécessaire de leur démontrer des succès et de leur ouvrir de nouvelles perspectives.
- Montrer que dans la vie, les parcours ne sont ni linéaires, ni tout tracés.

Publics-cibles :

- Les parents d'élèves.
- Les élèves de 10^e et 11^e Harmos.
- Les entreprises, les lycéens et lycéennes, les professeurs ou professeures.

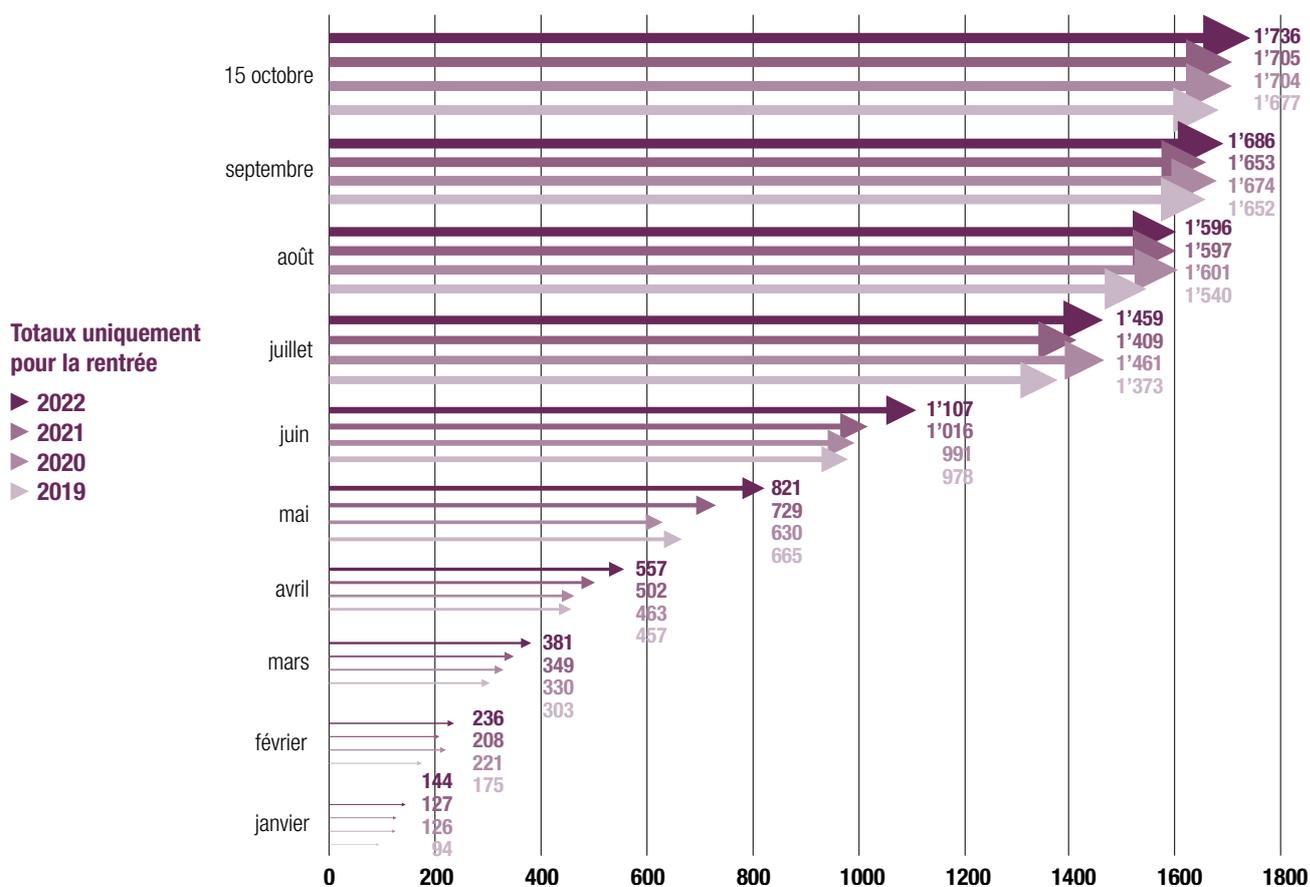
Les canaux de communication :

- Affichage SGA
- Affichage bus TransN
- Presse écrite
- Réseaux sociaux : facebook, instagram et LinkedIn.



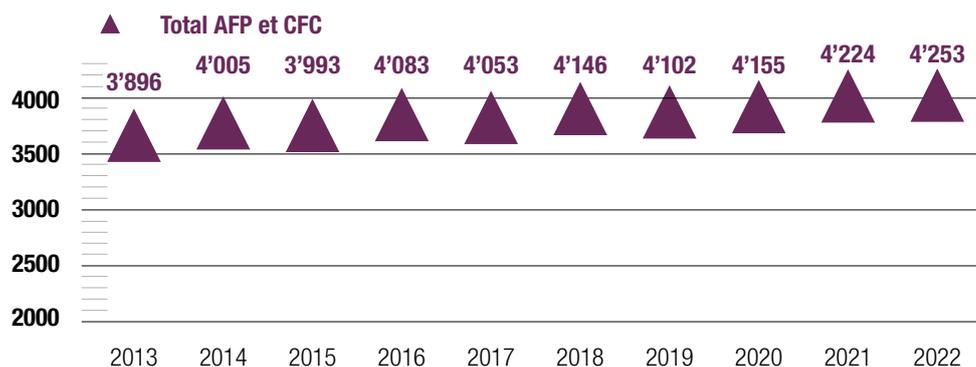
¹ Voir Rapport 22.035, Point 2.4., page 5 et décisions du Grand Conseil

Évolution du nombre de contrats de formation en mode dual signés Évolution globale des contrats approuvés



Contrats en cours AFP et CFC en mode dual par année

Progression
sur les 10 dernières
années



Chiffres tirés du Recueil de la formation professionnelle initiale dans le canton de Neuchâtel.

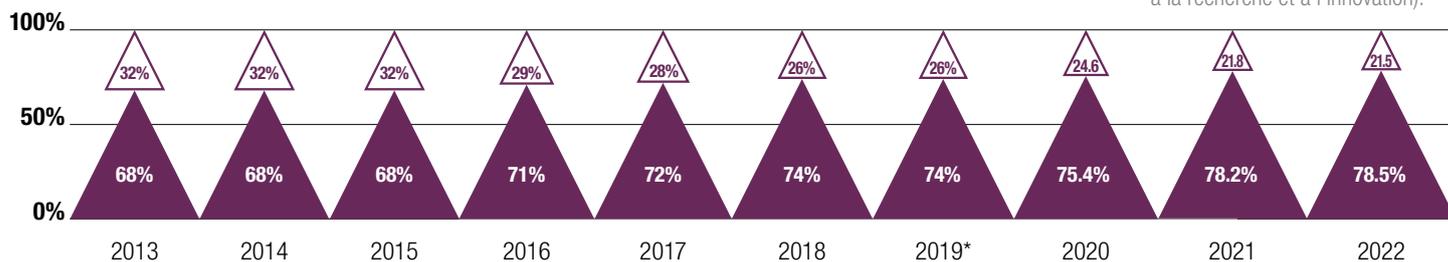
Contrats neuchâtelois de formation en mode dual

Domaine Swissdoc	contrats au 15.10.21	contrats au 15.10.22	différence en nombre	différence en %
Économie, commerce, administration, transports, tourisme	441	408	-33	-7.48 %
Industrie, technique, informatique	382	403	21	5.50 %
Construction	290	290	0	0.00 %
Formation, sport, santé, social	265	290	25	9.43 %
Nature	136	145	9	6.62 %
Alimentation, hôtellerie, restauration, économie familiale	136	134	-2	-1.47 %
Textiles, habillement, soins corporels	35	45	10	28.57 %
Médias, arts, sciences humaines	20	21	1	5.00 %
Total	1'705	1'736	31	1.82 %

Évolution des contrats de formation en mode dual et en école à plein temps, y compris MP2

- △ En école à plein temps
- ▲ En mode dual

* Dès 2019, changement de méthodologie au niveau du mode de calcul. Ce dernier intègre la MP2 et permet ainsi des comparaisons nationales avec la méthodologie utilisée au niveau national (données du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation).





Rémunération rentrée scolaire 2022-2023

- CHF 6'000.-** Pour les formations d'automaticien·ne CFC, dessinateur-constructeur/ dessinatrice-constructrice industriel·le CFC, dessinateur/dessinatrice en construction microtechnique CFC, électronicien·ne CFC, informaticien·ne CFC, informaticien·ne d'entreprise CFC, opérateur/opératrice en informatique CFC, médiamaticien·ne CFC, polymécanicien·ne CFC, mécanicien·ne de production CFC, micromécanicien·ne CFC, horloger/horlogère de production CFC, horloger/horlogère CFC et qualicien·ne en microtechnique CFC.
- CHF 6'000.-** Pour les formations d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative CFC et d'assistant·e en soins et santé communautaire.
- CHF 3'000.-** Pour les formations d'employé·e de commerce CFC et d'assistant·e de bureau AFP.
- CHF 5'000.-** Pour toutes les autres formations (CFC, AFP).
- CHF 1'300.-** Prestation complémentaire pour les maturités professionnelles intégrées.



FFD – COMPTE DE RÉSULTATS : CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	40'682'098	40'600'000	40'413'212	-186'789	-0,5%	-268'886	-0,7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	-	0	-
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	-	0	-
42 Taxes	40'671'404	40'600'000	0	-40'600'000	-100,0%	-40'671'404	-100,0%
43 Revenus divers	6'270	0	-6'270	-6'270	-	-12'540	-200,0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	-	0	-
46 Revenus de transfert	0	0	40'419'482	+40'419'482	-	+40'419'482	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	-	0	-
49 Imputations internes	4'424	0	0	0	-	-4'424	-100,0%
Charges d'exploitation	40'682'098	40'600'000	40'413'212	-186'789	-0,5%	-268'886	-0,7%
30 Charges de personnel	269'727	150'512	254'684	+104'172	+69,2%	-15'043	-5,6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	206'189	482'608	252'153	-230'455	-47,8%	+45'964	+22,3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	-	0	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	-	0	-
36 Charges de transfert	18'727'800	20'792'250	18'830'200	-1'962'050	-9,4%	+102'400	+0,5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	-	0	-
39 Imputations internes*	21'478'382	19'174'630	21'076'175	+1'901'545	+9,9%	-402'207	-1,9%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	-	0	-
44 Revenus financiers	0	0	0	0	-	0	-
34 Charges financières	0	0	0	0	-	0	-
Résultat de financement	0	0	0	0	-	0	-
Résultat opérationnel	0	0	0	0	-	0	-
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	-	0	-
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	-	0	-
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	-	0	-
Résultat total	0	0	0	0	-	0	-
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
*Part reversée à l'État	552'200	447'000	562'000	11'5000	+20.0%	9'800	+1,7%

Commentaires

Groupe 42 (-40,60 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant comptabilisé dans la nature de compte 46, alors que budgété dans la nature 42.

Groupe 46 (+40,42 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant initialement budgété dans la nature 42, mais pris en compte dans la nature 46.

En ligne avec les attentes budgétaire.

Groupe 31 (-0,23 million)

Prestations de services et frais divers inférieurs aux prévisions budgétaires.

Groupe 36 (-1,96 million)

Les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices effectués durant la période comptable couvrent les contrats du 01.01.2022 au 31.07.2022 La période du 01.08.2022 au 31.12.2022 est couverte par une écriture comptable transitoire.

La progression du nombre d'apprenti-e-s en mode dual par rapport à l'année précédente explique principalement la variation du montant par rapport à l'année 2021. Cependant, la progression réelle en 2022 a été plus faible que prévu par rapport au budget.

Groupe 39 (+1,90 million)

Part reversée aux établissements professionnels ainsi qu'à l'État de Neuchâtel pour les apprenti-e-s qu'il forme. Un montant de CHF 0,562 millions est considéré dans les comptes 2022 du FFD.



TRAVAUX FUTURS

- Réévaluation des opportunités des contrats de mandats avec des OrTra* et/ou associations économiques, afin d'accroître la formation en mode dual.
- Développer dans les contrats de mandats des critères pertinents, dans le respect de la législation, hors aspect uniquement du démarchage.
- Recherche d'entreprises formatrices à fort potentiel d'emploi pour y créer de nouvelles places d'apprentissage en mode dual.
- Réflexion sur la stratégie future du « contrat-formation » sous l'angle d'un fonds à l'apprentissage unique, au 1^{er} janvier 2025.
- Accroissement des liens entre partenaires économiques, OrTra et État pour encore accentuer la dynamique cantonale de la formation en mode dual.
- Développer dans la durée, la campagne de communication actuelle sur l'apprentissage.
- Promotion du « contrat-formation » auprès des OrTra et/ou associations économiques.

Recherche d'entreprises
formatrices à fort
potentiel d'emploi pour
y créer de nouvelles
places d'apprentissage
en mode dual.

FFD

Fonds d'encouragement
à la formation professionnelle initiale
en mode dual